



Fédération pour la Vie et la Sauvegarde des Grands Causses (FDC)
16 bd de l'Aurolle
12100 MILLAU
Nos ref: B.L/D.S./P.B/ S.R. 8/07/23

Mesdames Messieurs,
Veuillez trouver ci joint le rapport officiel concernant le chauffage par géothermie de l'eau de la piscine de l'inter- communalité Millau Grands-Causses, de la Mission Régionale d'Autorité environnementale, Occitanie (M.R.A.e.). Inspection générale de l'environnement et du développement durable.

Vous trouverez ci-dessous les premières observations de notre Fédération sur les points les plus importants de ce rapport.

Veuillez recevoir, Mesdames messieurs l'assurance de nos meilleurs sentiments environnementaux.

Projet de géothermie en basse énergie aquifère du Lias à Millau Avis de la MRAe 23 mai 2023 – points saillants

Objectif du projet :

Chauffer le complexe sportif, par exploitation d'un forage existant menant à la nappe souterraine, avec rejet des eaux de forage dans le Tarn.

La MRAe émet un avis très critique, dont voici quelques extraits :

1. Le projet a été segmenté et n'est pas appréhendé dans sa globalité :



La segmentation des projets est un grand classique.

Mais la MRAe ne s'est pas laissé duper, et elle exige qu'il soit :

- 1) produit une analyse des incidences potentielles à l'échelle du complexe dans sa globalité, portant sur les habitats naturels, la faune, la flore et les ressources en eau
- 2) appliqué la séquence ERC et par conséquent qu'il soit proposé des mesures d'évitement, de réduction et le cas échéant de compensation.

2. *Le dossier présente trois grandes lacunes :*

Le dossier examine quatre variantes pour le chauffage du complexe sportif mais l'analyse présente des lacunes. Le scénario géothermie + gaz correspond à un recours au gaz pour 50 % des besoins alors que la solution retenue propose un recours au gaz pour 20 % des besoins :
En d'autres termes, la promesse « 80% géothermie » n'a aucune chance d'être tenue.

Le projet global que doit être réalisée l'évaluation environnementale. Le projet à considérer ici est le projet de chauffage du complexe sportif.

Est-il vraiment nécessaire de chauffer les bassins extérieurs en période hivernale ?
Qui donc viendra s'y baigner ?

Le dossier présente un défaut majeur concernant le périmètre du projet. La MRAe souligne que la notion de projet doit être appréhendée dans sa globalité de réalisation et que c'est donc cet aspect qui doit être retenu dans l'évaluation environnementale. Le projet à considérer ici est le projet de chauffage des bassins extérieurs (et non pas les bassins eux-mêmes).

La MRAe s'interroge ici sur la gestion durable de la ressource en eau, tout en validant le choix technique de ne pas réinjecter l'eau dans la nappe souterraine, en prenant en compte la réalité d'un aquifère se présentant en deux couches distinctes et les interactions hydrauliques entre ces deux couches, au vu de la capacité effective de recharge de l'aquifère compte tenu des volumes prélevés :

Les données de la nappe (dispositions B24 et C13). La MRAe considère que les éléments permettant de démontrer un impact sur l'équilibre quantitatif de la ressource en eau sont insuffisants. L'analyse n'a pas été menée à

prendre en compte les évolutions attendues des nappes d'eau et les évolutions climatiques.

La MRAe recommande à cette fin d'évaluer des scénarios liés à l'évolution du climat et à ses conséquences sur l'hydrologie de la nappe.

3. *En l'état, la MRAe considère que le dossier ne démontre pas que la solution retenue est celle de moindre impact environnemental*

De plus, nous nous sommes permis de faire suivre le compte rendu à un expert hydrogéologue.

Voici ses conclusions :

« Je suis surpris que l'eau, une fois les calories récupérées, soit rejetée au Tarn ! Normalement, on fait un forage de pompage et un forage de réinjection : ça s'appelle un doublet géothermique.

Pour que le rejet au Tarn soit validé, il faudrait que :

- la qualité de l'eau pompée soit compatible avec la qualité biologique du milieu récepteur. Une eau souterraine risque d'être désoxygénée, ce qui va asphyxier poissons et invertébrés benthiques.



- La quantité d'eau rejetée au Tarn ne modifie pas "en mal" son débit ; et que le fait de soustraire cette eau d'un aquifère du Lias ne crée pas un déséquilibre hydrodynamique des différents aquifères.

Logiquement, pour moi, on pourrait accepter un rejet au Tarn si on pompe l'eau dans la nappe phréatique des alluvions du Tarn, parce que, tout simplement, cette nappe est en communication permanente avec la rivière. Selon les saisons, elle va, soit alimenter la rivière, soit être alimentée. Les calories qu'on prendra à l'eau seront "rendues" à celle-ci par les terrains alluvionnaires de la vallée.

Si on va chercher l'eau du Lias (à quelle profondeur ?), la logique hydrodynamique est de la restituer à la nappe du Lias.

Une eau de géothermie profonde contient des sels dissous, pas forcément compatibles avec la rivière, il faut alors démontrer que cela ne va pas être toxique pour la vie aquatique. »

Pour conclure,

Nous n'entrons volontairement pas dans ces commentaires sur les choix politiques aberrants que sont le chauffage d'une piscine de plein air, toute saison, gaspillage manifeste d'argent public, à l'exemple des gradins et du bétonnage excessif du quai Sully Challiès, ou encore de la destruction de la chaussée de Palliès à Saint Georges qui ne modifiera en rien le risque d'inondation.

Nous constatons une nouvelle fois que les études techniques servent souvent à conforter les choix politiques et non à envisager des hypothèses réalistes qui compte tenu du dérèglement climatique et de la baisse des ressources des collectivités engagent celle-ci dans une fuite en avant préjudiciable à l'intérêt des populations.

Nous sommes au regret de constater que l'analyse de la MRAe arrive bien tard, l'opération étant déjà largement engagée.

Les Co présidents

Christine ROUSSEAU

Philippe BERNAT